



**ASSURANCE  
COLLECTIVE**  
ROBERT VÉZINA



# Régime Volontaire d'Épargne-Retraite (RVER)

ASSURANCE COLLECTIVE ROBERT VÉZINA  
1, Place Ville-Marie, Bureau 2001  
Montréal (Québec)  
H3B 3C4  
**514 288.4644**  
ACRV.ca

Ayez l'esprit tranquille, ACRV vous accompagne et vous fournit tous les conseils dont vous avez besoin.

## ACRV, vos conseillers de choix pour le RVER

Au cours des récentes années, nous avons beaucoup entendu parler de transformations importantes du système de retraite, notamment à cause du vieillissement de la population, de l'espérance de vie qui augmente et du sous-financement des régimes publics.

Le gouvernement du Québec a donc décidé de passer à l'action avec la mise en place de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, ou RVER.

Le RVER a pour but de rendre l'épargne plus accessible aux travailleurs des petites et moyennes entreprises, de les responsabiliser davantage et ainsi permettre aux Québécois de maintenir un niveau de vie adéquat à la retraite.

ACRV peut vous représenter pour votre RVER avec toutes les compagnies d'assurance autorisées.



Ayez l'esprit tranquille, ACRV vous accompagne et vous fournit tous les conseils dont vous avez besoin.

Offrir la possibilité de cotiser à un RVER présente de nombreux avantages pour l'employeur comme pour ses employés.

---

## AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

---

Administration simple, prise en charge par l'assureur

Accompagnement à chaque étape de la mise en place du RVER

Accessibilité téléphonique pour toutes vos questions chez l'assureur

Possibilité de cotiser ou non au RVER de vos employés.

Cotisations non assujetties aux taxes salariales et déductibles d'impôt.

Moyen d'améliorer le recrutement et la fidélisation du personnel

---

## AVANTAGES POUR LES EMPLOYÉS

---

Possibilité de constituer un capital pour la retraite

Frais de gestion avantageux

Cumul des cotisations à l'abri de l'impôt

ÉCONOMIE IMMÉDIATE D'IMPÔT : les cotisations étant déduites directement du salaire brut, les employés ont plus d'argent dans leur poche. Les retenues à la source favorisent l'épargne systématique.

Options de placement simples et performantes

Acquisition immédiate des cotisations de l'employeur

Possibilité d'exercer un droit de retrait du régime

---

# Ayez l'esprit tranquille, ACRV vous accompagne et vous fournit tous les conseils dont vous avez besoin.

Le RVER est un choix qui conviendra parfaitement à de nombreux employeurs. Ce type de régime vient s'ajouter aux autres régimes de retraite offerts.

## Points Saillants

- Les cotisations que vous versez dans un REER ou un CELI sont considérées comme un salaire versé à vos employés. Vous devez payer des taxes salariales (assurance emploi, etc) sur ce salaire additionnel versé à vos employés.
- Un RPDB est pratiquement toujours offert conjointement avec un REER.
- Vos employés ne peuvent cotiser à un RPDB.
- Les cotisations que vous versez dans un REER, un RVER, ou un CELI sont immédiatement acquises par vos employés. Il en va de même pour le RRS au Québec et le RRCD au Québec et en Ontario. Dans les autres provinces, les cotisations de l'employeur versées dans un RRCD sont généralement acquises à l'employé après deux ans de participation au régime.

LES BESOINS	RÉGIME DE RETRAITE APPROPRIÉS					
	REER	RPDB	RVER	RRS	RRCD	CELI
Cotiser au régime de retraite de vos employés	Possible	Oui	Oui	Possible	Oui	Possible
Offrir à vos employés des fonds accumulés exclusivement pour la retraite	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Augmenter votre cotisation lorsqu'un employé augmente la sienne	Possible	Non	Non	Possible	Possible	Possible
Cotiser spécifiquement si votre entreprise fait des bénéfices	Possible	Oui	Non	Non	Non	Non
Rajuster votre cotisation selon la productivité ou le rendement de vos cotisations	Possible	Oui	Oui	Possible	Non	Possible
Permettre à vos employés d'acquiescer immédiatement vos cotisations	Oui	Possible	Oui	Oui	Possible	Oui

Sources: DSF

**REER** : Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

**RPDB** : Régime de participation différée aux bénéfices

**RVER** : Régime volontaire d'épargne-retraite – Disponible au Québec seulement.

**RRS** : Régime de retraite simplifié – Disponible au Québec seulement.

**RRCD** : Régime de retraite à cotisation déterminée

**CELI** : Compte d'épargne libre d'impôt collectif.

## RÉGIME DE RETRAITE APPROPRIÉS

ASPECT DU RÉGIME	REER	RPDB	RVER	RRS	RRCD	CELI
Enregistrement / Juridiction	ARC	ARC	AMF, RRQ et ARC	Provincial et ARC	Provincial, fédéral et ARC	ARC
Frais payables à un organisme de surveillance	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Majoration du salaire	Oui « taxes salariales »	Non	Non	Non	Non	Oui « taxes salariales »
Employés admissibles	Tous	Tous, sauf personnes rattachés *	Tous – 18 ans et +	Tous	Tous	Résident canadien 18 ans et +
Cotisation minimale de l'employeur exigée	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Cotisation employé	Permisses	Non permisses	Permisses	Permisses	Permisses	Permisses
Cotisation au nom du conjoint	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Acquisition	s/o	Au plus tard 2 ans de participation	Immédiate	Immédiate au Québec seulement	Immédiate au Québec et en Ontario selon la législation applicable	s/o
Immobilisation – cotisations employeur	s/o	s/o	Oui	Oui	Oui	s/o
Immobilisation – cotisation employé	s/o	s/o	Non	Au choix de l'employeur	Oui	s/o
Administration	s/o	Fiduciaires	Gestionnaire	Institution financière	L'employeur, un comité de retraite au Québec, un comité de fiduciaire si plus de 25 participants (autres juridictions)	s/o
Assemblée annuelle	Non requise	Non requise	Non requise	Non requise	Requise au Québec seulement	Non requise
Investissement	Directives individuelles	Directives individuelles ou politique commune	Directives individuelles	Directives individuelles	Directives individuelles ou politique commune	Directives individuelles
Politique de placement	Non requise	Non requise	Non requise	Non requise	Requise sauf si directives individuelles	Non requise

## Le RVER

Simple, accessible et intégrée,  
nos solutions RVER sont  
conçues pour répondre aux  
besoins des employeurs et de  
leurs employés.



Assurance Collective Robert Vézina (ACRV)  
Cabinet de services financiers

**514 288.4644**

**[info@ACRV.ca](mailto:info@ACRV.ca)**